

DECLARATION DE PIEGEAGE

d'après l'Arrêté du 29 janvier 2007 modifié,
relatif au piégeage des espèces classées nuisibles

IMPRIMÉ POUR LES
PIEGEURS AGREES

DEBUT DE VALIDITE DE LA DECLARATION : / / 20.....
(Date de signature du Maire)

DUREE DE VALIDITE : 3 ans à compter de la date de signature du Maire.

Je soussigné (Nom et Prénom) :

Titulaire du droit de destruction en qualité de :

Propriétaire*, possesseur*, fermier* (rayer les mentions inutiles).

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Déclare piéger* ou faire piéger* (rayer les mentions inutiles) les espèces classées nuisibles conformément à la législation et à la réglementation sur le piégeage dans le département.

Les pièges seront tendus sur la Commune de :

Lieu(x)-dit(s) de :

Par M. (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Piégeur agréé sous le numéro d'agrément :

Ce numéro sera inscrit sur tous les pièges utilisés.

Et ou seront surveillés par M. (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Qui s'engagent à respecter la législation sur le piégeage.

Signature du déclarant :

Signature du Maire :

Un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.
Un exemplaire pour le déclarant.